



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mesures d'éloignement préventif contre les enseignants radicalisés

Question écrite n° 12545

Texte de la question

Mme Marine Hamelet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le danger que représentent les enseignants radicalisés. Le 19 octobre 2023, M. le ministre a annoncé, au cours d'un entretien télévisé sur France 2, vouloir « sortir des établissements » scolaires les élèves signalés pour des faits de radicalisation. Elle lui demande d'en faire de même avec les enseignants faisant l'objet de ce type de signalements. La pénurie de professeurs ne saurait justifier une quelconque tolérance en matière de radicalisation dans le corps enseignant des écoles. Elle souhaite connaître sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Hamelet](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12545

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9618

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)